

Quant aux contrebandiers et aux coupeurs de bourses, ils continuèrent à se livrer à leurs industries, comme si rien n'était. Cela dura quelques semaines, pendant lesquelles, Monsignore Pecci prenait ses mesures sans faire de bruit. Il était loin de Rome, dans une légion mal située, environné de plus d'obstacles qu'il ne s'attendait à en rencontrer. La noblesse, puissante par la fortune et l'influence, se riait de son autorité, tandis qu'elle tremblait devant les brigands napolitains et même les protégeait, quand ils l'exigeaient. "C'était, dit M. Louis Teste, dans son ouvrage *Préface au conclave*, un état de choses pareil à celui qui existe en Sicile."

Monsignore Pecci avait ainsi deux forces réunies contre lui, les brigands et les nobles. Quand les premiers commettaient quelque grande atrocité, les seconds les protégeaient en les abritant dans leurs châteaux, et si le délégué faisait des remontrances, on envoyait à Rome des plaintes contre son administration.

Enfin Monsignore Pecci résolut de rétablir l'ordre dans la légation, coûte que coûte et dût-il s'attirer des inimitiés qui lui fermassent la carrière à peine ouverte devant lui. Il commença par obtenir du ministre des finances, l'envoi d'un employé habile, qui réorganisa les douanes. Peu de temps après, il se rendit à Naples et communiqua ses plans au roi; celui-ci, de son côté, prescrivit des mesures sévères. Ces arrangements terminés, Monsignore Pecci fit appel au dévouement des officiers de l'armée et de la gendarmerie pontificales. Il était nécessaire de combattre les brigands, de les poursuivre jusque dans les châteaux des nobles, où ils s'étaient réfugiés et d'entrer de vive force dans ces forteresses. Il fallait nécessairement en venir à cette extrémité, parce que, sous le coup des menaces des brigands à qui ils donnaient l'hospitalité, les nobles résistaient au délégué prétendant qu'il violait leurs propriétés et leurs domiciles.

Sur ses entrefaites, le personnage le plus influent de la noblesse vint trouver Monsignore Pecci, à Bénévent. Le prélat le reçut avec calme et dignité. Le personnage cria, tempêta, mais ce fut en vain; voyant que le délégué restait impassible, il lui dit: "Je vais partir pour Rome d'où je reviendrai avec un ordre d'expulsion pour Monsignore."

"A merveille, seigneur marquis, répliqua froidement Monsignore Pecci, mais avant que vous alliez à Rome vous passerez trois mois en prison, et je ne vous donnerai rien que du pain noir à manger et rien que de l'eau à boire."

Dans l'intervalle le château du marquis fut pris d'assaut, les brigands tués ou fait prisonniers, et la population d'une voix unanime, loua le délégué. En peu de mois la légation fut débarrassée des brigands et les nobles se soumirent; Grégoire XVI félicita hautement Monsignore Pecci, et le roi de Naples l'invita à se rendre à sa cour pour y recevoir un témoignage de sa royale estime. Au milieu des fatigues de son administration, le délégué étant tombé gravement malade, le clergé et la population coururent de vives alarmes. A Bénévent, on fit des processions publiques pour obtenir la santé du délégué, les assistants marquant pieds nus et la tête voilée.

Grégoire XVI, reconnaissant la manière habile avec laquelle Monsignore Pecci avait accompli sa tâche, témoigna sa satisfaction en le nommant délégué à Spolète, légation vingt fois plus grande que celle de Bénévent. Possédant la vraie charité sacerdotale, juste, incorruptible et ferme, il se rendit promptement cher à la population de Spolète, mais il ne lui fut pas permis de rester longtemps au milieu d'elle.

Le pape voulant donner une nouvelle marque de satisfaction

et de confiance à Monsignore Pecci l'appela bientôt à la légation de Pérouse, où le jeune prélat âgé de trente et quelques années, devint bientôt l'âme de la haute société qui ornait cette ville. Il ne devait pas, cette fois, y faire un long séjour, mais il était destiné à y passer plus tard un grand nombre d'années, comme évêque du siège.

Au grand regret des habitants de Pérouse, Monsignore Pecci fut rappelé à Rome par le pape qui le fit évêque de Damiette (Egypte) et nonce du Saint-Siège près la cour de Belgique. Pendant sa résidence à Bruxelles, il s'acquittait l'estime et l'admiration non seulement de la cour mais de la société tout entière. Léopold Ier, prince d'un grand sens politique, se plaisait, quoique protestant, à consulter le nonce sur les affaires de l'Etat, et ne laissait passer aucune occasion de lui donner des marques de son affection. Mais le climat et peut-être les fatigues de sa mission affectèrent la santé de Mgr Pecci au point que, de l'avis des médecins, il fut obligé de demander son rappel. Le roi fut très-chagrin du départ du nonce. En lui remettant le cordon de grand-croix de l'ordre de Léopold, il lui confia un pli cacheté avec prière de le remettre au pape. Le prélat demanda, au roi si sa commission pour le pape était pressée; en ce cas, il ne pourrait s'en charger, parce qu'il comptait, avant de retourner à Rome, visiter une partie de l'Europe et étudier les institutions politiques de divers pays, comme il avait étudié celle de la Belgique et de la Hollande. Léopold répliqua qu'il suffirait que le prélat remit la lettre au pape à son retour à Rome.

Lorsque, revenu dans la Ville Eternelle, Mgr Pecci présenta la lettre du roi des Belges à Grégoire XVI, celui-ci, après l'avoir lue, dit au porteur, que Léopold, appréciant son caractère, ses vertus et ses services, demandait pour lui, le chapeau de cardinal. "Je ferai avec plaisir selon le désir du roi Léopold, dit le pape à Mgr Pecci, mais il y a ici une députation de Pérouse qui me demande de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siège de Pérouse, vous recevrez bientôt le chapeau de cardinal."

Mgr Pecci fut préconisé évêque de Pérouse dans le consistoire du 12 janvier 1846 et créé en même temps cardinal *in petto*. Grégoire XVI mourut la même année, et ce fut que sept ans plus tard, le 13 décembre 1853, que Pie IX proclama le cardinal réservé par Grégoire XVI. Après sa proclamation comme avant, S. Em. Pecci ne quitta pas son diocèse s'occupant de développer l'instruction, fondant des œuvres de charité et, dans ses rares moments de loisirs, cultivant les muses.

Lorsque vinrent les mauvais jours de l'émeute et ceux de l'invasion piémontaise, S. Em. le cardinal Pecci se montra à la hauteur des circonstances. Il sut, déployant une fermeté exemplaire, atténuer l'épreuve à laquelle ses diocésains furent soumis. Après l'invasion, en face des syndics et des préfets de Victor Emmanuel, le cardinal Pecci, comme le cardinal Riario Sforza à Naples, se plaça au-dessus des partis politiques. Dévoué au Saint-Siège et incapable de commettre une lâcheté, il ne permit jamais à un fonctionnaire du régime piémontais de franchir le seuil de son palais ou de paraître devant lui.

Il y a quelque mois, la charge de camerlingue étant venue à vaquer par la mort du cardinal De Angelis, Pie IX choisit le cardinal Pecci pour remplir les importantes fonctions de président de la chambre apostolique, dont l'une est de gouverner l'Eglise pendant la vacance du Saint-Siège.

Le conclave, auquel assistaient soixante-un cardinaux s'est réuni le 17 février et a duré quarante-huit heures, douze heures de moins que celui dans lequel fut élu Pie IX.